LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

UN TERRIBLE SIÈGE provoqua à Barcelone une panique folle

Perpignan, 5. — Selon des personnes arrivées de Barcelone et ayant assisté aux échauffourées qui se sont produites dans le centre de la ville, notamment autour de la place de Catalogne, l'attaque contre le Central télégraphique dura de 13 à 20 heures. Elle fut menée par les gardes d'assaut sous la direction du chef de la police de la généralité, M. Rodrigues Sala, ancien condamné politique.

Un véritable siège dut être effectué. La police, qui put envahir le rez-de-chaussée, dut entreprendre une chasse étage par étage ; il fut rendu difficile car les éléments anarchistes qui tenaient le Central étaient fortement armés. Ils braquèrent des mitrailleuses par les fenêtres et tirèrent au dehors, atteignant la foule, tuant et blessant des personnes étrangères à l'émeute. Les anarchistes, finalement réduits, n'abandonnèrent les locaux qu'après avoir obtenu l'assurance qu'aucune répression n'aurait lieu et que les forces de la Généralité n'occuperaient pas le Central. Ces conditions furent acceptées.

Ce siège en règle provoqua une panique folle dans toutes les rues avoisinantes et le tir intense des assiégés et des assiégeants occasionna une centaine de morts et de nombreux blessés. A la frontière du Perthus, les membres du Comité anarchiste ont fini par céder le poste aux douaniers et à la police du Gouvernement de Valence qui en a pris possession sans incident grave. Le calme paraît régner au Perthus espagnol et à la Jinquera.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE POUR LA GÉNÉRALITÉ A ÉTÉ CONSTITUÉ

Barcelone 5. — Un Gouvernement provisoire pour la Généralité a été constitué, en voici la composition : MM Carlos Marti Feced (Gauche Catalane), Antonio Sese, secrétaire de l'U.G.T. ; Valerio Mas, secrétaire du Comité régional de la C.N.T. ; Joaquin Pou, de l'Union de Rabasaires (Métayers) On ignore la distribution des portefeuilles mais on sait que les fonctions de Conseiller à l'ordre public seront assumées par M. Marti Faced.

SITUATION CRITIQUE des troupes italiennes

Bilbao, 5. — D'un des correspondants spéciaux d'Havas : Les loyaux ont résisté aux furieux assauts des rebelles dans le secteur de Durango et ont consolidé leurs positions dans le secteur de Bermeo. Les Italiens sont toujours dans une position extrêmement difficile. Ils sont cernés dans un amphithéâtre de montagnes. Les loyaux se sont emparés de 7 collines et de matériel dans le secteur de Durango. Les loyaux ont encerclé l'ennemi dans le cimetière de Bermeo Le dénombrement des personnes à évacuer de Bilbao se poursuit.

Sur proposition du Consul d'Angleterre les navires qui évacueront porteront une croix rouge sur leur coque. Poursuivant la réorganisation de l'armée le Gouvernement basque a décrété d'accord avec les partis politiques et les organisations ouvrières la dissolution du Comité Central de Guerre des Milices Unifiées. Les pouvoirs de ce Comité passent à l'Etat-Major. Le moral des combattants se fortifie.

Envoi de bâtiments de guerre français à Bilbao

Brest, 5 — Après avoir effectué des exercices en Manche, l'escadre de l'Atlantique est rentrée à Brest. Le croiseur « Emile-Bertin » et le contre-torpilleur « Fantasque » sont arrivés à 7 h. Après avoir procédé à leur ravitaillement, ils ont appareillé pour Bilbao, où ils vont rejoindre le contre-torpilleur « Terrible » et coopéreront à l'évacuation de la population civile de la ville.

Rapatriements en France

Bordeaux, 5 — Ce matin, à 10 h., sont arrivés en gare Saint-Jean, par le train de Hendaye, douze Français, habitant Bilbao, et rapatriés par les soins du consulat de France.

L'EXPLOSION DANS LE TRAIN BORDEAUX-MARSEILLE

Elle aurait été provoquée par un engin placé près des lavabos

Arles, 5. — Le Parquet de Tarascon a examiné les débris des deux wagons de 3e classe détruits par l'incendie qui a suivi l'explosion qui s'est produite dans le train Bordeaux-Marseille.

L'enquête a permis de constater sur le plancher du couloir, près des lavabos, un trou béant près des planches et des boiseries calcinées, et l'on suppose qu'un engin qui se trouvait à cet endroit a fait explosion. On ignore encore quelle pouvait être sa composition. Quelques fragments de métal recueillis vont être examinés.

Découverte du cadavre carbonisé d'un chef-mécanicien

Arles, 5. — On a découvert dans le couloir d'un des wagons de l'express Bordeaux-Marseille où une explosion s'est produite ce matin, le cadavre carbonisé de M. Aubert chef mécanicien du P.L.M de Miramas.

Déclaration d'une des victimes

Marseille, 5. — Mme Bon, victime de l'explosion du train 1513, est soignée à l'Hôtel-Dieu Elle n'est pas dans un état très grave. Elle porte des brûlures sur diverses parties du corps, notamment aux jambes et au visage. Mme Bon ne peut qu'ss difficilement parler. Néanmoins elle a pu expliquer les circonstances dans lesquelles elle a été blessée. Son récit confirme ce que l'on savait déjà par les déclarations de Mme Secioli, autre voyageuse de l'express Bordeaux-Marseille.

REJET DU POURVOI DU BANDIT SPILERS CONDAMNÉ A MORT

Bayonne, 5 — Me Delmas, avocat du barreau de Bayonne, défenseur de Spilers, condamné à mort le 5 février dernier, par le jury des Basses-Pyrénées, vient d'être informé que la Cour suprême avait rejeté le pourvoi en cassation de son client.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT DEVANT LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les interpellations

Les premiers orateurs qui se feront entendre seront MM. BERGERY, lequel interpellera le Gouvernement sur les conditions de la pause qui va s'ouvrir, et M. SCAPINI sur la politique générale du Cabinet au pouvoir.

Dans un autre ordre d'idées, on entendra également MM. Fernand LAURENT, Pierre TAITTINGER, René DOMMANGE, COLOMB, MARGAINE et LACOUR-GRANDMAISON.

Voulant aussi personnellement prendre part à cette importante séance, plusieurs députés se sont fait inscrire hier après-midi. Ce sont MM. Marcel HÉRAUD, de CHAPPEDELAINE, PEZET, WIEDEMANN-GOIRAND, des groupes de la majorité ; FROSSART, du groupe de l'U. S. R. et CAMPINCHI, président du groupe radical Sauf MM. FROSSART, PEZET, qui seront remplacés par les députés du même parti, MM. LAFAYE et REILLE-SOULT, les quatre autres députés seront également inscrits pour les explications de votes.

Le débat semble donc devoir prendre une extrême ampleur, d'autant plus que M. BLUM fera une longue et très importante déclaration.

La politique intérieure

Le Président du Conseil mettra tout d'abord la Chambre au courant des conversations qu'il a eues ces jours-ci avec des représentants patronaux et ouvriers des corporations travaillant à la réalisation de l'Exposition. Sur ce sujet, le Président du Conseil a d'ailleurs conféré lui-même avec M. Jouhaux.

Au cours de ses entretiens de ces derniers jours, le Président du Conseil fera connaître qu'il s'est efforcé de recueillir l'engagement mutuel de tous les intéressés de prolonger la pause, qu'observent actuellement les milieux politiques et que nécessite la sauvegarde économique du pays.

A ce sujet, M. Léon Blum fera un appel en faveur d'une politique de souplesse dans l'application des 40 heures.

Portant ensuite son attention sur les vieux travailleurs, le Président du Conseil fera connaître qu'il pense à relever le taux de leurs retraites, selon les possibilités financières et dans le cadre du programme du Front populaire.

En concluant son exposé sur la politique intérieure, M. Léon Blum, dit-on, demandera à toutes les fractions de la majorité d'adopter un nouveau programme de refonte économique et politique dans lequel figurerait, notamment, la nationalisation des assurances qu'il demanderait aussitôt à la majorité de ratifier

La politique extérieure

Passant ensuite à la politique extérieure, le Président du Conseil précisera la position de la France en ce qui concerne la conférence mondiale dont la réunion est envisagée par les Etats-Unis.

Il parlerait ensuite du règlement des dettes de guerre, question posée par l'Angleterre et, à ce propos, évoquerait incidemment les relations franco-allemandes.

Puis, donnant un aperçu de la politique générale européenne, M. Léon Blum donnerait son opinion sur les conversations de Bucarest entre MM. Beck et Antonesco ainsi que sur les entretiens de Venise qui ont mis en présence MM Schussnig et Mussolini.

Le Président du Conseil terminerait son important discours en précisant la position de la France vis-à-vis de l'Espagne.

La séance de la Chambre

Au sujet de la séance de vendredi, indiquons que la Conférence des présidents de groupe de la Chambre se réunira demain matin pour arrêter l'ordre et l'horaire du débat qui se terminera dans la nuit à une heure que l'on ne peut encore prévoir. L'ordre du jour qui clôturera cette importante séance permettra aux partisans et aux adversaires du Cabinet de se compter.

LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Paris, 5. — Le Ministère de la Justice communique :

M. Marc Rucart, garde des Sceaux, a reçu à la Chancellerie, M. Durbercq, secrétaire du Syndicat National du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, accompagné d'une délégation composée de MM. Granit, Germain et Panissaud. La délégation a fait part au Ministre du sérieux malaise existant dans le personnel du fait des effectifs actuels par trop réduits.

M. Marc Rucart a reconnu le bien fondé des doléances du personnel et a rappelé qu'un projet de loi, présenté par ses soins et portant rétablissement de 300 postes de gardiens, a déjà été voté par la Chambre des Députés, le 11 mars 1937. Le Ministre a indiqué à la délégation que, dès la rentrée du Sénat, le 21 mai 1937, il interviendrait auprès de la Haute Assemblée afin d'obtenir, d'extrême urgence, l'adoption du projet.

M. HENRI SELLIER A BAGNÈRES-DE-LUCHON

Bagnères-de-Luchon, 5. — M. Henri Sellier, ministre de la Santé publique, est arrivé à Luchon où il fera un séjour de trois semaines.

UN CORSE ASSASSIN CONDAMNÉ A LA RÉCLUSION PERPÉTUELLE

Bastia, 5. — La Cour d'Assises de la Corse a condamné aujourd'hui Charles Antomarchi, auteur d'un double assassinat commis à Porri, à la réclusion perpétuelle.

Condamnation à Soissons des agresseurs de M. Formysin

Soissons, 5. — Le Tribunal correctionnel de Soissons vient de rendre son jugement dans l'affaire Formysin. Les nommés Vérité, 23 ans ; Francart, 23 ans, et Anslaux, 25 ans, sont condamnés à 6 mois de prison ; Billecoq, 20 ans, 2 mois de prison avec sursis ; Leroux, 44 ans, 8 mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende ; Merpelet, 17 ans, reconnu responsable, 8 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; Blancart, 17 ans reconnu responsable, un mois de prison avec sursis ; le nommé Wascat est acquitté Le Tribunal alloue à M. Formysin, partie civile, une indemnité de 75.000 fr.

Ajoutons que Me Olivier, avocat de la partie civile dans l'affaire Formysin a formé appel, au greffe du tribunal de Soissons, contre le jugement d'aujourd'hui.

LA REMISE DES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD, A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La séance fut ouverte à 11 heures, dans les Salons de l'Hôtel Maréchal, par M. CARLES, préfet du Nord, qui présidait, entouré au bureau de M. Joseph Degrendel, président de la Société ; M. Albert Mahieu, sénateur, ancien ministre, président du Conseil Général ; Daniel-Vincent, sénateur, ancien ministre ; des Rotours, sénateur ; MM. André Parmentier, Plichon Marescaux et Becquart, députés du Nord ; Louis Merchier, secrétaire général de la Société ; MM. Lanthiez, Carlier-Caffiéri, Florimond Desprez, anciens présidents.

Nous avons noté la présence des membres du bureau, avec les vice-présidents d'arrondissement, de MM. Charles Vezin, directeur des Services Agricoles du Nord ; Riez, directeur des Services vétérinaires départementaux ; Carré, directeur de l'Ecole de Wagnonville ; Georges Tournoux ; de MM. les professeurs d'Agriculture et des vétérinaires départementaux adjoints, etc...

Les Discours

Après avoir présenté un certain nombre d'excuses, notamment de MM. Louis Demesmay, sénateur du Nord, Maurice Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, Vanderwynckdt, ingénieur en chef du Génie rural, et avoir donné lecture d'un certain nombre d'adhésions nouvelles, M. DEGRENDEL salua le Préfet qui a bien voulu accepter, malgré les multiples occupations, de présider la cérémonie. Il eut un mot aimable pour chacune des notabilités présentes et salua la présence de nombreux lauréats, en particulier les vieux serviteurs restés attachés à la terre.

Il passa à un rapide examen de la situation actuelle pour déclarer que les Agriculteurs ne sont, certes, pas hostiles aux réformes et améliorations sociales — qu'il s'agisse de la mise en route des Allocations Familiales ou de l'établissement d'un large contrat de travail, leur volonté de collaboration a été rapide et efficace.

Pour ce qui a trait à la réglementation des heures de travail, c'est affaire délicate puisqu'on ne commande pas les circonstances atmosphériques. Sur la question des conventions collectives de vente, la position prise par la Société est hostile pour des raisons de prudence : en cette matière, il y a plus à attendre de l'initiative individuelle que d'un régime d'obligation bien délicat à mettre sur pied.

Le Président termina en se déclarant une fois de plus partisan de la protection classique de l'Agriculture par les droits de douane et le jeu des contingentements.

Puis M. MERCHIER, secrétaire général des Agriculteurs du Nord, donna lecture de son rapport sur les travaux et l'activité sociale de la Société, au cours de l'année 1936. Voici la conclusion de son rapport :

« La tendance actuelle, dit-il, semble faire fi des leçons d'une expérience chèrement acquise, elle ne peut que le regretter et signaler aux pouvoirs publics, les dangers auxquels elle expose la production agricole française. Convaincue que cette dernière est intimement liée au maintien des tarifs douaniers, suffisamment élevés, complétée par le fonctionnement de contingents mûrement étudiés ; elle proteste, d'avance, contre la mise en pratique d'idées libre-échangistes, qu'elle considère comme plus néfastes »

En terminant, le rapporteur tint à souligner qu'on ne fait pas de politique à la Société des Agriculteurs du Nord, où l'on défend seulement les intérêts économiques du pays.

« Et, dit-il, les manifestations bruyantes ne sont pas toujours heureuses ; elles risquent, au contraire, d'entraîner, quelquefois de graves événements. »

M. Fernand CARLES remercia le président et la Société de leur charmant accueil et il s'excusa de n'avoir pu, en étant empêché par ses absorbantes fonctions, participer aux travaux des Agriculteurs du Nord. Mais, il entrevoit une « aurore nouvelle » qui lui permettra de se consacrer un peu plus à l'Agriculture de ce beau département du Nord.

Il est heureux que l'accord ait pu se faire pour l'élaboration de la convention collective du travail, grâce à MM. Degrendel, Tournoux et, en un mot, à tous ceux qui contribuèrent à assurer cet accord. M. le Préfet est persuadé que ce contrat collectif qui, demain, sera appliqué dans le département, satisfera le monde agricole.

Il promet de transmettre aux Ministères intéressés les doléances et desiderata exposés par le Président et le Secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord. Et, en terminant, il fait des vœux pour la prospérité de l'Agriculture, dans l'intérêt de la France et de la République.

Le Banquet

A 13 heures, le banquet traditionnel réunissait, dans une salle voisine, les membres de la Société et leurs invités.

M. Joseph DEGRENDEL présidait la table d'honneur, entouré de MM. Albert Mahieu, Daniel-Vincent et des Rotours, sénateurs ; Parmentier, Plichon, Marescaux et Becquart, députés ; Leriche et Le Glay, vice-président du Conseil Général du Nord ; Vézin, représentant M. le Préfet du Nord ; Riez, Louis Merchier ; Lichtenberger, ingénieur principal de la Compagnie du Nord ; Carré, Lanthiez, Florimond Desprez, Carlier-Caffiéri, Jean Dorchies ; Léon Delsart, ancien député ; Paul Wemaere et Charles Naveau, conseillers généraux.

A la fin du repas, M. DEGRENDEL après avoir remercié ses hôtes et amis, reprit un certain nombre de questions plus particulièrement actuelles : sur la propriété culturale, loi juste et légitime, il apporte l'adhésion des agriculteurs au projet gouvernemental. Il présente ensuite un certain nombre de doléances : en ce qui concerne des chutes catastrophiques de grêle qui se sont produites en Flandre il y a quelques années et au sujet desquels le dédommagement promis s'est bien fait attendre et reste par trop insuffisant. Une autre difficulté vient de surgir pour les cultivateurs de la zone frontière et dont l'exploitation est rendue bien difficile en raison d'actifs travaux de défense militaire.

En tant que président de la Commission sénatoriale de l'armée et au nom de ses collègues de la Haute-Assemblée, M. DANIEL-VINCENT tient à apporter le maximum d'apaisements ; il faut savoir s'incliner devant la nécessité d'assurer la sécurité de notre frontière, frontière périodiquement menacée par un voisin « chez qui nous multiplions les volontés d'audace ». Il a fallu réaliser rapidement, sans délai. Les inconvénients ont été réduits au minimum, s'il en subsiste on veillera à y parer.

Des allocutions ont été également prononcées par M. Charles VEZIN, au nom de l'Administration préfectorale ; André PARMENTIER, au nom des députés, et M. Albert MAHIEU, en tant que président du Conseil général du Nord.

Le palmarès

RÉCOMPENSES SPÉCIALES

La Société des Agriculteurs du Nord a attribué des récompenses à ceux qui, par leur exemple, leurs enseignements, leurs travaux, ont rendu à la cause agricole de réels et signalés services.

Plaquettes d'objets d'art offertes par la Société des Agriculteurs du Nord : MM. Brethenoux, professeur d'agriculture, à Hazebrouck ; Désiré Lefebvre-Thybaut, à Fretin.

Plaquettes artistiques (bronze) offertes par la Société des Agriculteurs du Nord : MM. Edouard Caudrelier, président de la Société des Agriculteurs de Douai ; Léon Delsart, agriculteur, maire, à Nomain.

Médailles offertes par la Société des Agriculteurs du Nord. — Médailles de vermeil : MM. Paul Vennin, à La Chapelle d'Armentières ; Fernand Canonne, président du Comité départemental des Céréales du Nord, à Bertry ; Philippe Dransart, ancien vice-président de la S.A.N., à Faumont ; Vandamme, professeur d'agriculture, adjoint à la Direction des Services agricoles, à Lille. — Médailles d'argent : MM. Charles Pollet, agriculteur, à Wannehain ; Georges Roussel, agriculteur, à Merville ; Danguy, professeur d'agriculture, à Wagnonville ; Martin, professeur d'agriculture, à Valenciennes.

Médailles offertes par M. le Ministre de l'Agriculture, au nom du Gouvernement de la République. — Médaille de vermeil : M. Léon Delaart, à Croix-Caluyau. — Médailles d'argent : MM. Louis Darras, à Douchy ; Léon Tison, à Somain ; Jean Pipelart, à Phalempin. — Médailles de bronze : MM. Charles Duhem, à Cappelle ; Beaumatin, contrôleur du Service de défense des végétaux, à Douai ; Pluvinage, rédacteur à l' « Echo du Nord », à Lille ; René Vaesken, à Wemaers-Cappel ; Jules Richez, à Solesmes ; Becquet de Mégille, à Roucourt.

Médailles offertes par la Société des Agriculteurs de France. — Médailles de vermeil : MM. Désiré Lesaffre, à Comines ; Ernest Quaghebeur, à Bergues. — Médailles d'argent : MM. Maurice Darthenay, à Forest ; Louis Bajart, à Haulchin ; Arsène Legat, à Audignies ; Albert Delannoy, à Saint-Souplet ; Hippolyte Leroy, chef de culture chez M. Aug. Potié, à Haubourdin. — Médailles de bronze : MM. Lon Grard, à Saint-Rémy-du-Nord ; François Potdevin, à Cuinchy ; Albert Lanvin, à Fressain ; Potel, conférencier horticole à Auberchicourt.

Plaquettes et médailles offertes par la Société d'Encouragement à l'Agriculture. — Médailles de bronze : MM. Tambrun, à Oisy ; Martel, président de la Coopérative « La Flandre Maritime », à Bergues ; Léon Carlier, instituteur, 196, rue du Chêne-Houplin, à Tourcoing ; Jean Baudrin, directeur de la Coopérative de Blé de l'arrondissement de Valenciennes. — Plaquette de bronze : M. Henri Desprez, à Thiant.

Plaquettes et médailles offertes par le Comptoir Français de l'Azote. — MM. Fernand Burelle, à Glageon ; Robert Perche, chef de culture de la Maison Fl. Desprez ; V. Vandenabeele, à Wambrechies ; Mme Vve Picavet, à Wambrechies ; M. Ernest Boddart, à Bailleul. — Médailles de bronze : MM. Henri Debril, à Warhem ; Desprez, à Olsy ; Jules Prévost, à Sequedin ; Desert, à St-Saulve ; Mme G. Lelong-Delmer, à Lambersart ; M. Dupont, à Thiant.

Médailles offertes par la Société Commerciale des Potasses d'Alsace. — Plaquette de bronze : M. Hainaut, directeur d'école, à Quaedypre. — Médaille de bronze : M. Louis Becquerіaux, à Verchain-Maugré.

120 Millions à gagner AU SWEEPSTAKE DU GRAND PRIX DE PARIS

Les billets sont en vente dès maintenant.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant :

à nos dépositaires,
à nos vendeurs,
ou à nos bureaux, 186 rue de Paris à Lille.

Le dixième de billet .... 11 fr.
Le carnet de 10 dixièmes du même numéro ...... 110 fr.
Le carnet de 10 dixièmes panachés de numéros et séries différents. .... 110 fr.

Pour les envois par poste, joindre un mandat à la commande, et ajouter 2 francs pour la France et 4 francs pour l'étranger.

Aucun envoi contre remboursement.

L'ACCIDENT D'AVIATION D'ARTENAY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le jeune pilote fut nommé adjudant-chef en 1937 et il devait encore accomplir dix-huit mois de service avant de prendre sa retraite.

Le malheureux pilote était père d'un garçon de 8 ans.

La nouvelle de cette fin tragique a provoqué une vive émotion à *La Bassée, Armentières* et *Pont-à-Marcq* où le pilote et sa famille sont bien connus et unanimement estimés.

L'HORRIBLE DRAME DE GUISE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La Boucherie MAILLET où se déroula l'affreuse tragédie.

Dans la cour, on procédait à l'ultime toilette de la jeune Madeleine Maillet, une belle et forte fille qui allait entrer dans sa 18e année. Une fourrure d'ouale, autour du cou, cachait les deux énormes plaies par où la vie s'en était allée. Une femme, effondrée sur un fauteuil, dans la chambre voisine, gémissait : « Mais pourquoi, pourquoi a-t-il fait cela ? »

L'ivrognerie, la neurasthénie

Pourquoi ? La question n'était pas restée longtemps sans être résolue. Une habile enquête faite par l'actif commissaire de police de Guise, M. Busson, avait fait vite ressortir les mobiles et les circonstances du crime.

Jules Maillet, âgé de 50 ans, originaire de Macquigny, passait pour l'un des commerçants les plus fortunés de la cité guisarde. Dans sa boucherie, avantageusement située en face du Familistère de Guise, il avait rempli son bas de laine. La rumeur publique ne se lassait pas de dire qu'il avait « arrondi son million ». En vérité, il avait gagné beaucoup d'argent, mais la manie de la spéculation l'avait happé. Il avait fait quelques mauvaises affaires en bourse. Les pertes qu'il avait subies avaient aigri son caractère et, pour comble de malheur, il s'était mis à boire. Physiquement, solide comme un roc, il résistait à l'alcool, mais, moralement, il s'avilissait.

Une fille dépensière

L'ivrognerie le menait insensiblement à la neurasthénie. Il y arriva droit le jour où il connut les excentricités auxquelles se livrait sa fille Madeleine.

Madeleine, fille unique, était l'enfant gâtée. Les parents lui passaient toutes ses fantaisies ; jamais il ne leur serait venu à l'idée que « leur Madeleine » pût accomplir une mauvaise action. Elle était sérieuse, avenante avec la clientèle, reconnaissante et obéissante à l'égard de ses père et mère. Mais elle avait un défaut que les siens ignoraient : elle était dépensière. Aux yeux du père qui venait de subir quelques revers financiers, ce défaut-là, le jour où il le connut, lui parut effrayant, inexcusable.

Il s'en aperçut, il y a une quinzaine de jours, lorsqu'un commerçant vint lui présenter une petite dette que Madeleine laissait en souffrance chez lui. Le père s'étonna, s'indigna, cria que c'était impossible puis, se ravisant, demanda à un ami de procéder à une discrète enquête chez les fournisseurs.

Dans toutes les maisons qu'elle fréquentait, chez plusieurs dizaines de commerçants, Madeleine Maillet avait « planté des drapeaux ». On lui faisait crédit, connaissant la situation des parents « Maillet, les bouchers », et elle profitait de la confiance générale pour se livrer à d'extraordinaires emplettes, cédant à une véritable manie. Des vêtements, de la lingerie qu'elle n'utilisait pas, des bicyclettes, des centaines de francs de bonbons.

Elle réalisait toutes les acquisitions qui se présentaient, sans s'attarder à leur caractère d'inutilité ou de vanité.

Sombre désespoir

Quand Jules Maillet, qui se flattait de ne pas devoir « un sou à personne » connut les actes de sa fille il fut en proie à un sombre désespoir. Il devait, ça et là, une demi-douzaine de milliers de francs. Il pouvait s'acquitter sans peine de cette dette, mais la honte, la peur du scandale, la crainte de l'opinion publique l'incitaient à dramatiser l'affaire.

Il y a quelques jours il proposait à sa femme de se retirer dans son petit village de Macquigny. Quelques verres d'alcool changèrent ces paisibles et sages dispositions.

Hier matin, après une nuit d'insomnie et de torture mentale, une affreuse idée germait dans son cerveau. Froidement, avec un calme effrayant, en pleine lucidité, il l'exécuta.

Vers 3 h. du matin il se levait, comme il en avait l'habitude. Sa femme restée au lit l'entendit qui, de son pas pesant, descendait l'escalier menant à la boucherie. Elle crut qu'il allait, comme chaque matin, préparer sa viande avant de se rendre à l'abattoir.

Le cou tranché

Mais, au lieu d'aller dans sa boutique, Jules Maillet se rendit dans son salon. Il prit son écritoire et, d'une main ferme, exprima ses dernières volontés dans une lettre qu'il adressa à un de ses amis, M. Mulard.

« Je ne puis survivre au déshonneur » écrivit-il, puis il exposa ses instructions à sa femme : viande à prendre à l'abattoir, fournisseurs et chevilleurs à régler, etc... Il signifia enfin son désir d'être inhumé auprès de ses parents dans le cimetière de Macquigny, son village natal.

A 4 h. 30, il appela sa fille, comme il faisait journellement, afin qu'elle procède au nettoyage du magasin. Madeleine s'habilla, descendit rejoindre son père. Une heure plus tard, Mme Maillet, à son tour, quittait sa chambre. Descendant l'escalier elle fut intriguée de ne pas entendre au rez-de-chaussée le remue ménage coutumier. Elle alla dans le magasin, personne. La viande n'était pas préparée sur les tables. La porte était encore fermée. Elle appela ? Aucune réponse. Inquiète, elle ouvrit une porte donnant sur un couloir qui mène à une arrière-cuisine. Elle recula épouvantée. Sur le sol, sa fille était étendue, le visage livide au milieu d'une large flaque de sang. Elle se pencha sur sa petite et crut devenir folle en voyant qu'elle avait le cou tranché. Près du corps inerte, elle vit alors un des énormes coutelas de boucher, encore maculé de sang.

Le meurtrier pendu

Hurlant de douleur, elle se jeta contre le mur, frappant de toutes ses forces, meurtrissant ses poings à cogner pour alerter une voisine, Mme Pate. Soudain elle voulut gagner la rue pour appeler au secours. Elle passa près du cadavre de sa fille, arriva à la porte et se heurta à un corps. Elle défaillit. Les pieds traînant sur le sol, Jules Maillet était pendu par une longe à bestiaux à un des crochets de fer auxquels il attachait les quartiers de viande.

Quand Mme Maillet recouvra ses esprits elle appela au secours quasi inconsciemment. Des voisins accoururent. Alors la pauvre femme réalisant d'un coup le terrible drame, voulut mettre fin à ses jours. Il fallut livrer bataille avec elle pour l'empêcher d'accomplir le geste désespéré.

Le crime d'un père

M. Busson, commissaire de police, immédiatement prévenu, effectua les constatations officielles. Un docteur examina les cadavres. On put facilement reconstituer l'horrible tragédie.

Jules Maillet, sa lettre achevée, décidé à entraîner sa fille dans la mort, avait choisi sur son étal un de ces solides coutelas, à la lame effilée et que, professionnellement, il maniait avec dextérité. Il guetta sa fille le couteau à la main Quand Madeleine parut, il la saisit traîtreusement par derrière, une main sur la bouche afin qu'elle ne put crier. D'un geste rapide il attirait en même temps la tête sur son épaule et, d'un seul et puissant coup de couteau, il tranchait le cou de la jeune fille. La mort était foudroyante, mais le boucher n'allait pas oublier le coup de grâce, le « coup de pointe » comme on donne à l'abattoir aux bêtes sacrifiées. Il enfonça une seconde fois le couteau ruisselant de sang, de haut en bas cette fois, dans le cou de sa victime.

Madeleine tomba, sans vie. Il fit quelques pas, ramassa une corde servant à attacher les animaux, passa machinalement la boucle à un des crochets auxquels il était habitué à pendre la viande, fit un nœud coulant autour de son cou puis se laissa glisser à terre.

Il avait mis fin à « son déshonneur » selon la stupide conception qu'il se faisait de l'honneur. — L. BAJEUX

UN CONGRÈS DE L'A. R. A. C. A ROUBAIX LE 9 MAI

On nous communique :

« La Commission Fédérale a décidé de tenir son Congrès Fédéral, le dimanche 9 mai à Roubaix, Salle Wilde, 63, rue de Lannoy.

Ordre du jour : A 9 h., Ouverture de séance, nomination du bureau de séance et des 4 commissions (Mandats, conflits, technique, politique), Vérification des mandats : de 9 h. 30 à 112 h. 30 ; Allocution du Président ; a) Proposition des statuts de la Fédération ; b) Rapport moral et d'activité ; c) Rapport technique ; d) Rapport financier ; e) Rapport des secrétaire de commission ; à 13 h. : Repas fraternel ; de 14 h. à 17 h. ; f) Rapport du représentant du C.C. ; g) Election du bureau et du Comité fédéral ; h) Désignation des délégués de la Fédération au Congrès National ; i) Divers (Tombolas, Cotisation, après-guerre, etc...).

Délégués. — La représentation des sections au Congrès se fera ainsi : 1 délégué de droit plus un délégué par 25 membres ou fraction supérieure à 13. Les frais de transport de ces délégués sont à la charge de la Fédération. Les frais des autres délégués sont à la charge des sections qui les délèguent, et **seulement** à titre auditif.

A LA CAISSE PRIMAIRE DÉPARTEMENTALE D'ASSURANCES SOCIALES DU NORD

Les affiliés de la Caisse d'Assurances Sociales sont informés qu'en raison de l'application de la semaine de quarante heures, la permanence de 18 à 19 h. sera supprimée au siège social, 11, Parvis St-Maurice, à Lille, à partir du mardi 18 mai prochain.

A partir de cette date, les bureaux et guichets seront ouverts tous les jours sauf le dimanche et le lundi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Il n'est rien modifié aux heures d'ouverture et de fermeture des bureaux locaux.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 6 mai 1937. — Soleil : lever, 4 h. 17 ; coucher, 19 h. 11 ; Lune : lever, 11 h. 58 ; coucher, 14 h. 15. Aujourd'hui : Saint-Jean P.-L. — Demain : Saint-Stanislas.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 mai 1937, à 17 h. 30 : Baromètre : 766 mm. 4 ; hausse depuis la veille, à 17 h. 30 : 5 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde : 14.7 ; Minima : 9.0 ; Maxima : 17.3 ; Etat hygrométrique : 64 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : Néant ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : Assez fort à fort ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais le matin ; Assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Belles éclaircies nocturnes suivies de brumes et brouillards matinaux et de beau temps nuageux ; Vent faible Nord-Ouest revenant à Ouest. Maximum de température en légère hausse sur la veille.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

6 Mai

1835. James Gordon-Bennet, un Ecossais émigré aux Etats-Unis imprime dans une cave le premier numéro du New-York-Herald, journal qui inaugura le reportage et les faits divers. Son succès fut immédiat et ses progrès rapides.

1859. A Berlin, où il était né, meurt, à l'âge de 90 ans, Alexandre de Humboldt, célèbre naturaliste, l'un des créateurs de la géographie botanique.

1910. Edouard VII, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, meurt à Buckingham-Palace à moins de 69 ans. Peu de souverains ont tenu une place aussi grande à son époque. Ce monarque, fidèle ami de la France, jeta les bases de l'Entente Cordiale, qui devait sauver notre pays en 1914-1918.

1915. Entre les Carpathes et la Vistule, la situation des Russes devient critique. Après des combats très durs à Tarnow, Gorlice, Iaslo, ils se retirent en hâte derrière le Dounaietz et la Wisloka. Les pertes sont énormes, le nombre des prisonniers atteint 40.000.

1917. Violentes contre-attaques allemandes brisées sur le plateau de Craonne.

1932. Tandis qu'il visitait l'exposition organisée rue Berryer, à Paris, par les écrivains anciens combattants, le Président de la République Paul Doumer, est victime d'un attentat perpétré par le Russe Gorgouloff. Trois balles de revolver ont atteint le chef de l'Etat qui expire le lendemain.

1935. Le jubilé des 25 ans de règne du roi George V et de la reine Mary d'Angleterre est célébré, le 6 et les jours suivants avec un faste exceptionnel.

PROCHAIN TIRAGE : En MAI
Loterie des Régions libérées
BANQUES ET TABACS
MULHOUSE
Série 6
1 Billet = 2 numéros 2 chances
9000

LA GRANDE KERMESSE DE LILLE

De grandes festivités se dérouleront aux fêtes de la Pentecôte

En accord avec M. Charles St-Venant, député-maire, l'Administration Municipale et la Commission Municipale des Fêtes, M. Richard Coolen, adjoint au maire, délégué aux Cérémonies et Fêtes publiques, a dressé le programme de la Grande Kermesse qui se déroulera à Lille, le samedi, le dimanche et le lundi de Pentecôte.

RÉTROSPECTIVE DU CYCLE

Une attraction inédite, consistant en l'exposition des « Ancêtres de l'Automobile et du Cycle », sera suivie, le dimanche, d'un défilé en ville, des véhicules susceptibles d'affronter encore, sans trop de dommage, nos pavés du Nord.

GYMKHANA AUTOMOBILE

Avec le concours de l'Automobile Club du Nord, un gymkhana aura lieu le dimanche : une superbe coupe et cinq mille cinq cents francs de prix y sont affectés.

CONCOURS D'ÉLÉGANCE AUTOMOBILE

Un concours d'élégance est prévu pour cette même journée : une coupe, des médailles de la Ville et divers objets récompenseront les lauréats.

Tous renseignements sur le gymkana automobile et le concours d'élégance peuvent être demandés, dès à présent, à l'Automobile Club du Nord de la France, 42, rue du Maréchal Foch à Roubaix ou 13, rue Faidherbe à Lille.

COURSE CYCLISTE

Pour la sixième fois, aura lieu, le dimanche, la course cycliste Lille-Bruxelles et retour dotée de 70 prix.

Pour tous renseignements à ce propos, s'adresser à M. Georges Vyt, rue Réaumur, villa Jeannette à Lille. Les engagements sont reçus : 1° à Lille, chez M. Marcel Pelletier, 90, rue de Paris ; 2° à Bruxelles, au « Journal des Sports », rue du Boulet.

RALLYE-CYCLISTE

Le dimanche, un grand Rallye-Cycliste doté de deux mille francs de prix en espèces et d'une superbe coupe, est ouvert à tous les cyclistes sans distinction.

Pour tous renseignements, s'adresser soit au Nord-Touriste, 42, rue du Maréchal Foch à Roubaix ou 13, rue Faidherbe à Lille, soit à la Mairie de Lille, Service des Fêtes.

CARNAVAL D'ÉTÉ

Le lundi est réservé au traditionnel carnaval d'été qui, chaque année, attire des dizaines de milliers de visiteurs.

Doté de quatre-vingt-dix mille francs de prix et primes, le concours-cortège de carnaval est ouvert à toutes les sociétés belges et françaises. Pour tous renseignements, s'adresser Mairie de Lille, Service des Fêtes.

AUTRES FESTIVITÉS

Nous reviendrons sur le programme de ces journées qui comporteront encore, outre un feu d'artifice, des auditions musicales et se termineront par des bals populaires à grand orchestre.

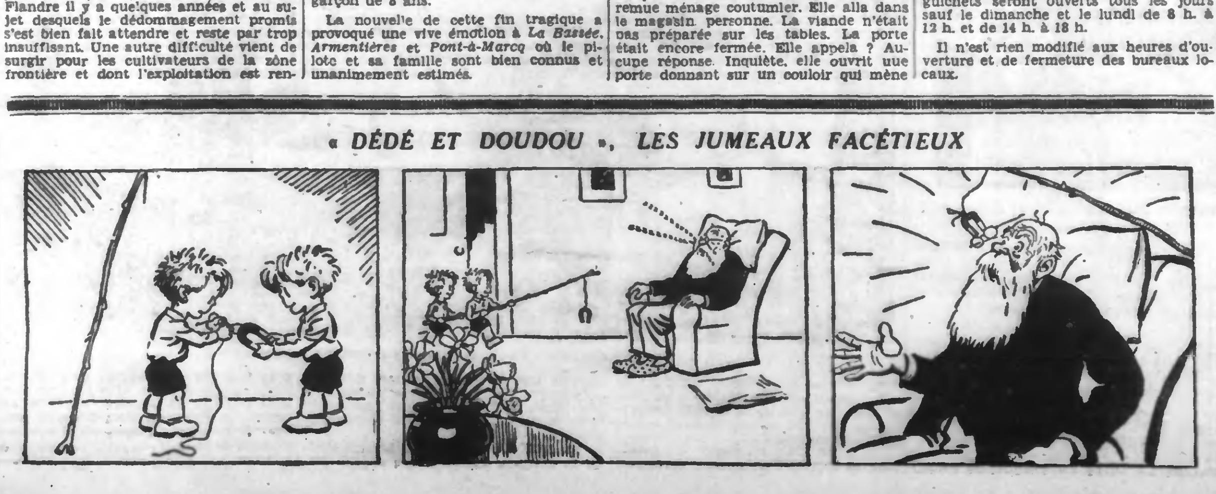« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX